



l'@mbref

Lettre d'information de la Maison de l'Emploi du Périgord Noir
N°16 - août/septembre 2010 - gratuit

Le maraîchage bio en plein développement

S'il y a une image qui colle au Périgord Noir, c'est celle des espaces agricoles préservés. Cette image ne va pourtant pas de soi et c'est en réalité le résultat d'efforts importants. Le maraîchage bio illustre un des tournants pris par la profession vers le développement durable.

Pour les accompagner, la ville de Sarlat, la Région Aquitaine et un centre de formation agricole, le CFPPA, ont regroupé leurs moyens et proposeront deux formations de maraîchers sur le site communal de Campagnac. Une dizaine de responsables d'exploitation et d'ouvriers qualifiés devrait sortir diplômés chaque année, une richesse pour l'avenir. Dès septembre un chantier école posera les bases des futures installations qui devraient rapidement prendre la forme d'une zone de production de légumes bio alimentant, via une plateforme d'approvisionnement coordonnée par la chambre d'agriculture, l'ensemble des circuits de distribution du Périgord Noir. Former, produire bio, insérer durablement, voilà qui colle effectivement très bien avec l'image du Périgord Noir.

>> Pour en savoir plus

Les informations collectives pour présenter les deux formations auront lieu lundis 6 et 13 septembre à 14h00 dans les locaux de la Maison de l'Emploi - Place Marc Busson à Sarlat.

Pour toute information, contactez le 05.53.31.56.00



Le cap des 4 000 lecteurs de la @lettre est dépassé ! Merci de votre fidélité !

Ce résultat partenarial, nous souhaitons le partager avec vous car vous êtes de plus en plus nombreux à faire connaître l'@lettre "en bref" de la Maison de l'emploi autour de vous et à l'alimenter par vos informations.

Nous sommes à votre écoute : répondez au questionnaire en ligne, simple et anonyme

Donnez-nous votre avis en 2 minutes en cliquant ici

Sommaire :

Demandeurs d'emploi

Rebond pour l'emploi, ateliers d'aide à la recherche d'emploi, requalification des CDD en CDI

[lire la suite >> page 4](#)

Vie des entreprises ...

Changer de code APE, loi relative à l'EIRL, formation des professionnels du bâtiment aux économies d'énergie, versement en lieu unique de vos cotisations URSSAF, enquête régionale sur l'industrie agroalimentaire, financement du tutorat, aides à l'embauche des travailleurs handicapés, réforme des réseaux consulaires, ...

[lire la suite >> pages 2 et 3](#)

Collectivités locales ...

Commerce de proximité, Atlas des zonages, loi sur le dialogue social...

[lire la suite >> page 8](#)

Création d'entreprise ...

Nouvel accompagnement par l'URSSAF, l'EIRL, forums création...

[lire la suite >> page 7](#)

Pour les 16-25...

Le bon cap pour l'orientation, stages de formation en Europe, formations sociales

[lire la suite >> page 5](#)

C'était hier ...

Bus de la CFDT, AG de la Mission locale, le PER chataignes...

[lire la suite >> pages 11](#)



>>> Offres d'emploi
et compétences disponibles
en Périgord Noir

Membres fondateurs de la Maison de l'emploi :



Journée de recrutement
Les chemins de l'emploi
jeudi 23 septembre - Sarlat
>>> toutes les infos

Vie des entreprises ...

► Mon code APE ne correspond pas à ma véritable activité. Que puis-je faire ?

Réponse : lors de la création de votre entreprise, l'Insee vous attribue deux numéros : un numéro SIRET, qui identifie l'entreprise et un code APE (activité principale de l'entreprise), qui a pour objet de classer votre entreprise dans un secteur d'activité. Il peut arriver, si vous n'avez pas défini précisément votre activité, que le code APE ne lui corresponde pas exactement. Il faut vous en soucier, car son attribution peut avoir des incidences au cours de la vie de l'entreprise : pour la détermination de la convention collective applicable par exemple, ou pour l'accès à certains dispositifs d'aides. Toute demande de modification de code APE doit être formulée par écrit en écrivant à la direction régionale de l'Insee (un formulaire est à votre disposition >> <http://www.insee.fr/> S'il estime votre demande fondée, l'Insee vous attribuera un nouveau code. L'INSEE vous invite à consulter préalablement la

>> [foire aux questions](#)

avant d'utiliser l'un des 3 formulaires de contact mis à votre disposition selon votre situation : modifier votre code APE, modifier les informations sur votre entreprise, suivre l'avancement de votre dossier d'inscription.

◀ Publication de la loi relative à l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL)

Le régime de l'EIRL permet à l'entrepreneur individuel notamment de :

- protéger ses biens personnels des créanciers professionnels en déterminant un patrimoine d'affectation,
- opter pour une imposition de ses bénéfices à l'impôt sur les sociétés. L'entrée en vigueur de ce texte de loi est toutefois subordonnée à la publication d'une ordonnance adaptant le droit français à l'EIRL, dans un délai de 6 mois et de décrets d'application. La mesure autorisant la pluralité de patrimoines affectés n'entrera en vigueur que le 1er janvier 2013. En revanche, d'autres mesures de la loi s'appliquent immédiatement : la création et la gestion d'une entreprise par un mineur, l'obligation d'information incombant aux banques sur les dispositifs de garantie et la création d'un Répertoire national des métiers.

>> <http://www.legifrance.gouv.fr/>

Source : loi n°2010-658 du 15 juin 2010, Journal officiel du 16 juin 2010, p.10 984

>> <http://www.apce.com/cid98675/>

Un site d'information est dédié au nouveau statut de l'Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée >> <http://www.infoeir.fr/>

► Plus de 120 000 professionnels du bâtiment seront formés aux économies d'énergie d'ici 2012

Les fédérations professionnelles du bâtiment (Capeb et FFB) et EDF ont signé un accord favorisant la formation professionnelle du bâtiment entre 2010 et 2012 dans les économies d'énergie.

Deux labels ont été créés, Eco Artisan pour la Capeb et Pros du bâtiment pour la FFB. Certifiés par l'organisme externe Qualibat, ils pourront être affichés par les entreprises dont les salariés ont suivi ces formations.

A lire >> <http://www.lesechos.fr/info/energie/>

Rappelons qu'à Sarlat, le projet de plateforme de formation aux métiers du bâtiment (qui permettra notamment de former les artisans et leurs salariés sur ces économies d'énergie) avance avec un partenariat financier Région Aquitaine, Etat et Ville de Sarlat. L'implantation est prévue aux abords du lycée Pré de Cordy pour créer un pôle de formation professionnelle.

◀ L'Urssaf lance une campagne de promotion pour le versement en lieu unique (VLU)

Le VLU (versement en lieu unique) permet aux entreprises disposant de plusieurs établissements de centraliser les déclarations et le paiement des cotisations auprès de l'Urssaf en un lieu unique. Pour en savoir plus :

>> <http://www.urssaf.fr/profil/employeurs/>

► Une enquête régionale sur l'industrie agroalimentaire

Si elle fait ressortir les nombreux atouts de la filière chez nos voisins de Midi-Pyrénées, l'étude relève toutefois une liste de défis à relever pour le secteur afin de mieux se positionner sur des marchés nationaux et faire face à la concurrence accrue. Ses conclusions sont proches des caractéristiques de l'industrie agroalimentaire en Périgord Noir. Un document à lire :

>> <http://www.midi-pyrenees.cci.fr/>

●●● suite page 3



A votre service :

- Relations entreprises
- Gestion RH
- Création d'entreprise
- Espace saisonniers
- Forums thématiques
- Observatoire économique



La Maison de l'emploi est à votre service pour toute question relative aux ressources humaines.

A Sarlat, contactez Rébecca dain au 06.71.14.57.63 et à Terrasson Gabrielle Brancourt au 06.16.31.63.47

Vie des entreprises (suite) ...

► Financement du tutorat des jeunes embauchés en entreprise

Une part de la rémunération (ou du complément de salaire) versée aux salariés qui assurent une mission de tutorat auprès de jeunes embauchés ou de stagiaires, peut désormais être financée au titre de la participation de l'employeur au développement de la formation professionnelle continue, dans le cadre du plan de formation mis en place dans l'entreprise.

Cette possibilité concerne les rémunérations (ou compléments de salaire) versées entre le 26 novembre 2009 et le 31 décembre 2011 aux tuteurs de salariés : - âgés de moins de 26 ans, - recrutés en qualité de stagiaires ou embauchés depuis moins de 6 mois en contrat à durée indéterminée (CDI) ou pour une durée déterminée (CDD) d'au moins 12 mois. Une précision : le tutorat s'exerce dans des conditions précises (tuteur qualifié, mission de tutorat, etc.).>> <http://www.apce.com/pid815/>

◀ Versement des contributions chômage et des cotisations AGS en 2011

Pour toute rémunération versée à partir du 1er janvier 2011, chaque employeur devra déclarer et payer les contributions d'Assurance chômage et les cotisations AGS auprès du réseau des Urssaf et non plus auprès de Pôle emploi. Cette réforme, prévue par la loi du 13 février 2008, a pour objectif de simplifier les formalités des employeurs avec une seule déclaration et un seul paiement auprès des Urssaf pour les cotisations et contributions sociales, chômage et AGS.

<http://www.urssaf.fr/profil/employeurs/>

► Modification des aides à l'embauche de travailleurs handicapés à compter du 1er juillet 2010

L'Agefiph a décidé de modifier, à compter du 1er juillet 2010, certaines conditions d'attribution et les montants de plusieurs aides accordées pour l'embauche de travailleurs handicapés. Ces modifications concernent : la prime à l'insertion, la prime initiative emploi, la prime contrat durable, les aides complémentaires au contrat d'apprentissage et au contrat

de professionnalisation, l'aide à l'aménagement du temps de travail. Sont supprimées les aides à l'accessibilité transhandicap et la dotation forfaitaire de 700 euros accordée pour l'acquisition d'un poste informatique connecté à Internet.

Pour en savoir plus contactez Cap emploi à Périgueux tél 05 53 54 70 76

infos collectives organisées par la Maison de l'emploi Programme - 2^{ème} semestre 2010

• L'obligation d'emploi de travailleurs handicapés dans les collectivités

Destinée aux responsables des ressources humaines dans les collectivités nos partenaires viendront vous informer et vous guider sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et comment satisfaire cette obligation. *jeudi 7 Octobre à 14 h*

• La réglementation de la santé au travail

Destinée à tous les chefs d'entreprises, les services de santé au travail présenteront leur rôle et leurs missions, et la Direccte parlera de l'aspect réglementaire de la santé au travail. *jeudi 28 octobre 2010 de 9h à 12h*

• La fidélisation des saisonniers

Les employeurs saisonniers pourront s'informer sur la réglementation des emplois saisonniers ainsi que sur les différents outils de fidélisation, afin que la saison prochaine se passe au mieux. *Courant novembre 2010*

*Détails et précisions sur les dates et horaires auprès de Rébecca Dain. (rebecca.dain@mdepn.com)
Participation gratuite, mais inscription souhaitée au 05 53 31 56 02 -*

◀ Réforme des réseaux consulaires

Une loi réforme l'organisation des CCI et des chambres de métiers afin d'améliorer le service rendu aux entreprises.

La CCI de la Dordogne devient une chambre territoriale rattachée à la CCI d'Aquitaine. Désormais, à compter des prochaines élections prévues en fin d'année, il faudra compter sur 2 niveaux d'organisation. En Dordogne la CCIT maintiendra ses services actuels et sa couverture géographique de l'ensemble du département : centres de formalité destinés à devenir des guichets uniques, aides à la création, la reprise, la transmission d'entreprise, aides au développement par l'innovation, les nouvelles technologies, l'export, opération collective de modernisation des commerces, information économique, intelligence économique, contrat d'apprentissage, etc. Les CCIT continueront de gérer leurs outils locaux : en Dordogne parc des expositions de périgueux,

aéroport, écoles

Concernant la chambre de métier, les prochaines élections sont prévues le 13 octobre prochain. La loi laissait la possibilité à plus de la moitié des chambre d'une région de fusionner pour donner naissance à une chambre régionale, c'est ce qui a été choisi en aquitaine.

Cette réforme renforce les pouvoirs des chambres régionales en matière d'animation économique et de répartition des ressources entre les chambres de leur territoire. Elle conduit à la mutualisation au niveau régional de certaines fonctions de gestion dans les réseaux consulaires. Des décrets d'application viendront préciser les modalités d'application de cette réforme.

Source : loi n°2010-853 du 23 juillet 2010, Journal officiel du 24 juillet 2010, p.13 650

Demandeurs d'emploi...



✓ Le plan "rebond pour l'emploi"

Pôle Emploi a mis en œuvre le plan Rebond depuis le 1er juin

2010 en apportant des réponses aux demandeurs d'emploi arrivant à la fin de leurs droits entre le 1er janvier et le 31 décembre 2010 et ne pouvant bénéficier d'aucun revenu de remplacement. L'objectif est de permettre à ces personnes de bénéficier d'un revenu de remplacement et de retrouver un emploi durable.

Trois mesures actives et une allocation exceptionnelle :

la proposition d'un contrat de professionnalisation ou d'une formation rémunérée : mise en place de 70 000 formations qualifiantes rémunérées

la proposition d'un contrat aidé dans le secteur marchand ou non marchand : 170 000 contrats rebond rétribués
la proposition d'un accompagnement renforcé pour les cadres

le versement d'une aide exceptionnelle dite « allocation exceptionnelle de retour à l'emploi » dont le montant est de 14,14 euros maximum par jour. Elle est versée pendant une durée de six mois et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2011. L'AERE est versée seulement s'il n'y a pas d'autre solution possible. Elle n'est pas accordée si le demandeur d'emploi refuse, sans motif légitime, une formation ou un contrat aidé.

Les personnes concernées reçoivent à leur domicile un courrier avec coupon réponse. Elles complètent le coupon et le retournent à leur agence de suivi qui les convoque pour un entretien dans les 15 jours de la réception du coupon.

Le montant de l'effort financier consacré à ce plan est de 705 millions d'euros. Le Plan Rebond apporte des réponses à 340 000 demandeurs d'emploi en fin de droits.

✓ Hôtellerie-Restaurant : requalification d'un CDD en CDI

L'article 14.2 de la Convention Collective Nationale prévoit que les contrats saisonniers conclus pendant 3 années consécutives, et qui couvrent toute la période d'ouverture de l'établissement, pourront être considérés comme établissant une relation de travail à durée indéterminée sur la base des périodes effectives de travail. Cela permet au saisonnier de cumuler des droits d'ancienneté. Par ailleurs, l'employeur ne peut plus se séparer de son salarié sans respecter la procédure de licenciement, et par conséquent, sans justifier ce licenciement.

Outiller sa recherche d'emploi : des ateliers permanents à Sarlat et Terrasson

- Utiliser internet pour vos recherches d'emploi ou de formation : chaque mardi matin à Sarlat. Un atelier ouvert à tous, inscription gratuite mais nécessaire au 05 53 31 56 00
- Techniques de recherche d'emploi pour les moins de 26 ans : A Sarlat, chaque lundi matin : la Mission Locale propose des ateliers pour aider à rédiger un CV, une lettre de motivation, ou préparer un entretien d'embauche : inscription nécessaire au 05 53 31 56 00. A Terrasson, chaque jeudi matin la Mission Locale propose des ateliers pour aider à rédiger un CV, une lettre de motivation, ou préparer un entretien d'embauche : inscription nécessaire au 05 53 50 82 44



✓ Informations pour les demandeurs d'emploi :

Diverses fiches actualisées à juin 2010 sont à votre disposition en ligne - A1 Projet personnalisé d'accès à l'emploi (Ppae), - B4 Allocations en faveur des demandeurs d'emploi en formation (Aref/Afdef), - B7 Aide individuelle à la formation professionnelle (Aifp)

>> <http://www.cariforef-mp.asso.fr/>

16- 25 ans

Fixer le bon cap avec www.monorientationenligne.fr

Comment s'orienter après la troisième ? Que faire après la seconde générale et technologique ? Qu'est-ce qu'une mention complémentaire ? Comment faire un stage dans l'armée ? Quid de la licence professionnelle ? Que vous soyez collégien, lycéen, apprenti, étudiant, parent ou professeur, il est possible de poser toutes vos questions sur l'orientation, les filières de formation et les métiers sur la plateforme gratuite d'orientation monorientationenligne.fr. Ses ressources : la base de données de l'Onisep. Elle recense les formations et les établissements qui les dispensent. Elle propose toutes les fiches métiers - plus de 500 - du [site de l'Onisep](http://site.de.l'Onisep), les vidéos et les guides sur papier diffusés gratuitement.

Téléphone, chat ou courriel ?

Vous avez le choix pour contacter la plateforme d'orientation.

- Par téléphone au 01 77 77 12 25 ou 0810 012 025, des professionnels de l'orientation (experts de l'Onisep, conseillers d'orientation-psychologues...) répondent en direct à vos questions.
- Vous préférez le chat, vous pourrez dialoguer en direct avec l'un des correspondants qui pourra trouver la réponse à votre question ou, le cas échéant, établir un rendez-vous avec un conseiller d'orientation-psychologue dans un centre d'information et d'orientation proche de chez vous.
- Vous optez pour le courriel. Vous accédez à un formulaire qui vous permet de poser vos questions. Réponse garantie sous 48 à 72 heures.

"Les questions qu'on pose le plus souvent ? Beaucoup de questions sur les métiers, les formations qui y conduisent, les réorientations, les poursuites d'études après le bac, les débouchés... Nous donnons toujours un premier niveau d'information mais nous pouvons mettre les personnes en relation avec un conseiller d'orientation dans un centre d'information et d'orientation (CIO). Personne n'est laissé sans réponse", précise une opératrice.

Il est possible de localiser l'offre de formation de manière précise. Un maillage fin des offres existantes mais surtout des établissements où elles sont dispensées est fourni par un service innovant : la **géolocalisation en ligne**. Vous voulez apprendre le chinois à Bordeaux ? Rien de plus simple : remplissez les champs du formulaire. Résultat : "plusieurs établissements trouvés". Une fiche détaillée des établissements est proposée : noms, coordonnées (adresse postale et électronique, téléphone, site internet...), formations, matières optionnelles enseignées, type d'hébergement.

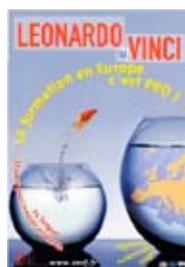
Formations sociales : des diplômés peu exposés au chômage.



En terme d'emploi, l'insertion professionnelle des nouveaux diplômés des professions sociales est plus rapide et plus stable que celle des autres diplômés de niveau équivalent, selon la Drees. Plus de 85 % d'entre eux ont ainsi trouvé un emploi moins de cinq mois après leur sortie de formation. >> [Lisez le dossier](#)

Et si vous alliez en stage de formation de 3 mois dans une entreprise d'un des 7 pays européens partenaires ?

PREMIS, EUROPE EXPRESS est un outil d'insertion sur le marché du travail pour les aquitains âgés de 20 ans et plus. Il s'agit de les aider à définir un projet personnel et professionnel et de favoriser l'acquisition d'une expérience professionnelle, en leur proposant un stage de formation de 3 mois. Si vous êtes intéressé(e),



contactez,
INSUP à Sarlat
05.53.31.56.58

16- 25 ans



Permanences de la Mission Locale en septembre:

Carlux : mardi 07 (matin) / Salignac : mercredi 1er (matin) / Domme : mercredi 08 (ap-midi) / Le Bugue : mercredi 08 (matin) / Saint Cyprien : mercredi 13 (ap-midi) / Villefranche du Périgord : mercredi 15 (matin) / Belvès : lundi 06 (ap-midi)

Prendre rendez-vous au 05 53 31 56 00

Thenon : mercredi 1er (ap-midi) / Montignac : mardi 14 et 28 (matin) / Hautefort : mercredi 15 (ap-midi)

Prendre rendez-vous au 05 53 50 82 44

Le site de la Mission Locale : www.mdepn.com/jeunes

Nos dernières offres en ligne....

Poste	Lieu de travail	Type de contrat	Réf à préciser
Assistant(e) polyvalent(e) hôtelière	Sarlat	CDD 3mois évolutif CDI	3611
Opérateur de production H/F	Sarlat	CDD saisonnier 4 mois	3604
Vendeur polyvalent bricolage H/F	Sarlat	CDD 3 mois évolutif CDI	3598
Chef de cuisine H/F	Saint Cyprien	CDI	3597
Auxiliaire de vie H/F	Belvès	CDI	3590

Bourse de l'emploi : comment ça marche ?

1 - Si vous cherchez un emploi, sachez que la Bourse de l'emploi est en affichage dans les locaux de la Mission Locale, à Pôle emploi et dans les Points Relais du Périgord Noir (Belvès, Salignac, Montignac, Hautefort, Carlux, Villefranche, Thenon) . Elle est aussi en ligne sur le site www.mdepn.com et www.pole-emploi.fr. Vous pouvez visualiser toutes les offres de la plus récente à la plus ancienne ou faire une recherche par critères (localisation, domaine d'activité...)

2- Employeurs, vous cherchez à recruter ? Vous pouvez déposer votre offre en ligne sur le site www.mdepn.com, vous serez ensuite recontacté(e) par une de nos conseillères.

[<<< retour au sommaire](#)

Des candidats sélectionnés pour vous....

Profil	Compétences / expérience	Formations / Diplômes	Réf. à préciser
assistante logistique opératrice tête de ligne en agro-alimentaire pâtissière	employée administrative, ouvrière pâtissière, ouvrière de conditionnement...	CAP	4713
Employé commercial	2 ans d'expérience	BAC	4844
consultante formations	10 ans d'expérience	BAC + 2	4892
Adjoint Technique qualifié mécanicien	agent d'entretien dans une commune	CACES R372 permis A B C D E	4888

1- Employeurs : une candidature a retenu votre attention ?

Accédez au détail des profils en créant votre espace et en saisissant votre offre sur le site www.mdepn.com (espace employeurs) ou contacter la bourse de l'emploi au 05 53 31 56 28

2- Vous souhaitez que votre profil soit vu par les employeurs ? : Saisissez-le en ligne sur le site www.mdepn.com (volet candidats) De plus vous serez informé(e) en temps réel des nouvelles offres d'emploi. Appui possible à la saisie de votre candidature à la Maison de l'emploi et les points relais. N'attendez plus !

Création d'entreprise et autoentrepreneur...

► Vos prochains rendez-vous



Rencontrez les professionnels qui vous aideront dans vos démarches de création.

à Lalinde jeudi 9 septembre – en collectif de 9 h 30 à 12 h et en individuel de 14 h 30 à 17 h - salle Jacques Brel

à Sarlat : jeudi 7 octobre – rencontres individuelles de 9 h 30 à 12 h 30

>> toutes les infos

Réunions animées par "j'ose Dordogne" Participation gratuite mais inscription nécessaire pour la participation à ces réunions	
A SARLAT	A TERRASSON
le matin de 9 h à 12 h, jeudi 9 septembre, vendredi 1er octobre jeudi 21 octobre, 18 novembre, 2 décembre Contact : Dominique TREZEGUET CCI - Tél : 05 53 31 73 73	le matin de 9 h à 12 h jeudi 23 septembre, 4 novembre Contact : CCI - Tél : 05 53 31 73 73 ou 05 53 53 00 00

► Visite conseil : un nouvel accompagnement des créateurs d'entreprise par l'Urssaf

Les entreprises nouvellement créées (moins de 9 mois d'existence) peuvent bénéficier de la visite d'un expert-conseil de la législation de sécurité sociale, proposée par l'Urssaf. A l'issue de cette visite, l'expert-conseil adresse un diagnostic personnalisé qui formalise les observations effectuées, sur lesquelles l'Urssaf s'engage pour une meilleure sécurité juridique de l'entreprise. Un formulaire de demande pour une visite conseil est téléchargeable au format pdf sur le site.

>> <http://pme.service-public.fr/actualites/breves/>



L'Agence pour la création d'entreprises (APCE) et le Gouvernement mettent en place un système d'agrément afin d'améliorer la qualité des contenus d'information sur le régime de l'auto entrepreneur. Parmi les 300 sites destinés aux auto entrepreneurs, faites confiance à ceux qui seront référencés.

► Salarié-créateur : licenciement pour création d'une activité concurrente à celle de l'employeur

Le salarié est tenu, pendant la durée de son contrat de travail, au respect d'une obligation de loyauté envers son employeur. Il résulte de cette obligation qu'il doit s'abstenir de participer à une activité concurrente, pour son propre compte ou pour celui d'une autre entreprise, sans l'accord préalable de celui-ci. Ainsi, la Cour de cassation a considéré que le licenciement pour faute lourde d'un salarié était justifié car celui-ci avait créé, alors qu'il était encore en service, une entreprise concurrente à celle de son employeur et en avait détourné la clientèle, ce qui avait favorisé la liquidation judiciaire de l'entreprise. Compte tenu du préjudice, le salarié a par ailleurs été condamné au paiement de dommages-intérêts au profit de son ancien employeur pour un montant de plus de 120 000 euros. Plus d'infos : >> <http://www.apce.com/1>
Source : arrêt de la Cour de cassation du 5 mai 2010, pourvoi n° 08-41682

► Publication de la loi relative à l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL)

En 2009, 74 % des créateurs d'entreprise ont choisi d'exercer leur activité dans le cadre d'une entreprise individuelle, soit une hausse de 152 % par rapport à l'année 2008, principalement due à l'introduction du régime de l'auto-entrepreneur le 1er janvier 2009. Ce statut a pourtant un inconvénient majeur : son dirigeant est responsable sur la totalité de son patrimoine personnel des dettes nées de son activité professionnelle. Un seul régime fiscal lui est ouvert : l'imposition sur le revenu. La nouvelle loi vise à atténuer ces inconvénients. Elle permettra au dirigeant :

- de protéger ses biens personnels des créanciers professionnels en déterminant un patrimoine d'affectation,
- d'opter pour une imposition de ses bénéfices à l'impôt sur les sociétés.

>> <http://www.legifrance.gouv.fr/>
lire également sur le sujet :
>> <http://pme.service-public.fr/>

>> La loi

Formation ...

⇨ Les pratiques de formation dans les petites entreprises

La plateforme multimédia de réponse aux questions Le "Baromètre Perspectives 2010" du second semestre publié par l'Agefos PME propose un cahier spécial sur la crise et la réforme de la formation professionnelle. L'étude indique notamment que les demandes de professionnalisation au sein des PME sont en constante augmentation. Ensuite, pour plus de la moitié des entreprises, le manque de temps reste le principal frein au départ en formation. Enfin, les entreprises capitalisent sur leurs compétences internes puisqu'elles sont seulement 20% à déclarer avoir besoin de nouvelles compétences.

Consultez l'étude >> <http://www.agefos-pme.com/f>

⇨ L'INSUP vient d'être agréée pour le Périgord Noir sur le titre professionnel Vendeur Spécialisé en Magasin (TP VSM - niveau IV) qui

ouvre l'accès prioritairement à la vente conseil mais également à la grande distribution spécialisée. L'organisme est devenu

dans le même temps accompagnateur VAE, sur ce titre-là. Démarrage de la première session de validation fin janvier.



Pour en savoir plus : Diana LESEIGNEUR
Responsable Insup Dordogne Sud
05.53.31.56.22 / 06.07.80.96.62

⇨ Diplôme de perfectionnement à la gestion des affaires

Dordogne formation vous propose de préparer le D.P.G.A à compter du 28 octobre 2010 à Périgueux. Le cycle de perfectionnement répond à un double objectif : Développer la maîtrise des outils et des techniques de gestion. Donner une approche globale et approfondie des problèmes de management

Le DPGA est un diplôme universitaire délivré par l'Université Montesquieu – Bordeaux IV. Il permet aux stagiaires, sous certaines conditions, d'accéder à un diplôme de niveau MASTER 2

Personnes concernées : Dirigeants, cadres et ingénieurs d'entreprises ou organismes à but non lucratif



Pour en savoir plus, contactez Michèle Deroche
05.53.31.56.24

Collectivités locales ...

▣ Commerce de proximité, appel à projets

Il concerne tout projet se référant soit au concept de "points et boutiques multiservices", soit à des propositions axées sur le développement de services innovants. Les collectivités territoriales intéressées doivent déposer leur dossier de candidature avant le 22 octobre 2010. Pour en savoir plus :

>><http://www.pme-commerce-artisanat.gouv.fr/>

▣ Adoption de la loi sur le dialogue social dans la fonction publique.

Les objectifs de la loi : renforcer la légitimité des acteurs du dialogue social et étendre le champ des négociations au-delà des sujets salariaux. Le texte transpose un accord signé à Bercy en juin 2008 avec des organisations syndicales. A l'exception des dispositions relatives à la négociation qui sont d'application directe, les autres dispositions nécessitent des décrets d'application. Ces derniers devraient être publiés d'ici à la fin de l'année.

▣ L'Atlas des zonages en Aquitaine.

Partenariat entre l'INSEE, le CESR et la région, cet atlas apporte une réponse aux informations souvent dispersées. Il regroupe l'ensemble des zonages aquitains recensés à partir des données disponibles. Chaque zonage fait l'objet d'une fiche technique incluant sa définition et sa finalité et d'une carte permettant de visualiser rapidement son implantation régionale.

>> http://www.insee.fr/fr/insee_regions/

▣ Guide de campagne - Territoires de commerce équitable



Ce guide, en ligne, s'adresse à toute personne intéressée par l'intégration du commerce équitable dans la vie de sa collectivité.

>> <http://www.commerce-equitable.org/>

@ lire sur le web:

@ Enquête de conjoncture et données statistiques



La nouvelle CCI régionale publie une enquête (réalisée auprès de nombreuses entreprises) détaillant la situation des 5 départements. La crise a fait place à l'incertitude, même si les résultats en Dordogne sont les moins bons d'Aquitaine. Au premier semestre 2010, les indicateurs économiques commencent à se stabiliser. Les fortes baisses de 2008 et 2009 ralentissent enfin, sans que la tendance s'inverse franchement. Il est encore trop tôt pour parler de reprise, l'heure est plutôt à la stagnation, sous l'effet de signaux contradictoires.

>> <http://www.dordogne.cci.fr/uploads/File/Info>

Sur le même sujet, l'Insee a contribué aux travaux du Conseil économique et social d'Aquitaine portant sur la conjoncture économique de l'Aquitaine en 2009 et début 2010 par une série de données et analyses.

>> <http://www.insee.fr/8>

@ Scene-emploi.fr : un site consacré aux métiers du spectacle vivant

Le Centre national du théâtre (CNT) propose une plateforme gratuite de mise en relation et de conseils à l'emploi à destination des professionnels du spectacle vivant. Elle comprend des fiches métiers, des fiches juridiques sur l'emploi et le travail et des liens vers des répertoires ou bases de données référençant l'offre de formation initiale et continue dans le domaine.

<http://www.cnt.asso.fr/scene-emploi>

@ Enquête en ligne sur l'utilisation de la messagerie électronique professionnelle

Lancée depuis le 1er juin 2010, cette enquête vise à recueillir les retours d'expérience d'utilisateurs de messagerie électronique en entreprise dans l'objectif d'en identifier et faciliter tous les usages. Toutes les personnes ayant une expérience de l'email dans un milieu professionnel sont invitées à contribuer à cette étude au travers d'un questionnaire en ligne disponible via l'URL suivante :

>> <http://blog.dlm30.com/enquete/>

Les résultats obtenus permettront d'une part, de définir les axes d'amélioration du traitement de l'email et d'autre part, de répondre aux pratiques et besoins de demain liés à la gestion de la messagerie électronique.

@ Un site pour mesurer l'audience de la représentativité syndicale :

<https://www.elections-professionnelles.travail.gouv.fr/web/>

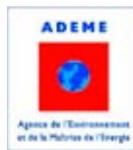
Ce site est né de la mise en œuvre de la loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail. Cette loi rénove en profondeur les règles de représentativité des organisations syndicales, les modalités des élections professionnelles et de représentation de la section syndicale ainsi que les règles en matière de financement, de négociation collective et de validité des accords. A l'horizon 2013, la représentativité des organisations syndicales devra

être déterminée d'après sept critères dont celui de l'audience réalisée lors des élections professionnelles. La mesure de l'audience se situe à deux niveaux, celui de la branche professionnelle et celui du niveau national et interprofessionnel. Elle est basée sur la collecte centralisée et l'exploitation des procès-verbaux des élections professionnelles. Afin d'augmenter la qualité des données collectées, une fonction d'aide à la

saisie des procès-verbaux est offerte. Elle permet de saisir, en tout ou partie, les éléments contenus dans les procès-verbaux, mais seul l'imprimé CERFA édité et signé par les membres du bureau de vote sera exploité. Des fonctions classiques rencontrées sur la plupart des sites Internet sont aussi disponibles : Foire aux Questions (FAQ) et documents à télécharger (Bibliothèque).

@ Tempêtes, pandémies, incendies, inondations, accidents industriels ou nucléaires...

L'éventail de risques majeurs pour l'homme et son environnement est très large et multiforme. Le nouveau portail interministériel www.risques.gouv.fr a vocation à rassembler en un même lieu l'ensemble des informations qui peut intéresser les citoyens sur le sujet. L'objectif : informer, sensibiliser et préparer les populations à toute éventualité.



Guide des aides financières concernant l'habitat réalisé par l'ADEME
 >> ecocitoyens.ademe.fr/sites/

Les chiffres à retenir...

L'emploi salarié privé en Périgord noir

En niveau 4^{ème} T 2009 / 4^{ème} T 2008

	Dordogne	Aquitaine
Masse salariale	-1,6	0,10
Emplois salariés	-2,3	-1,5

Masse salariale : 81,4  -4,1

Emplois salariés : 14.573  -3,2



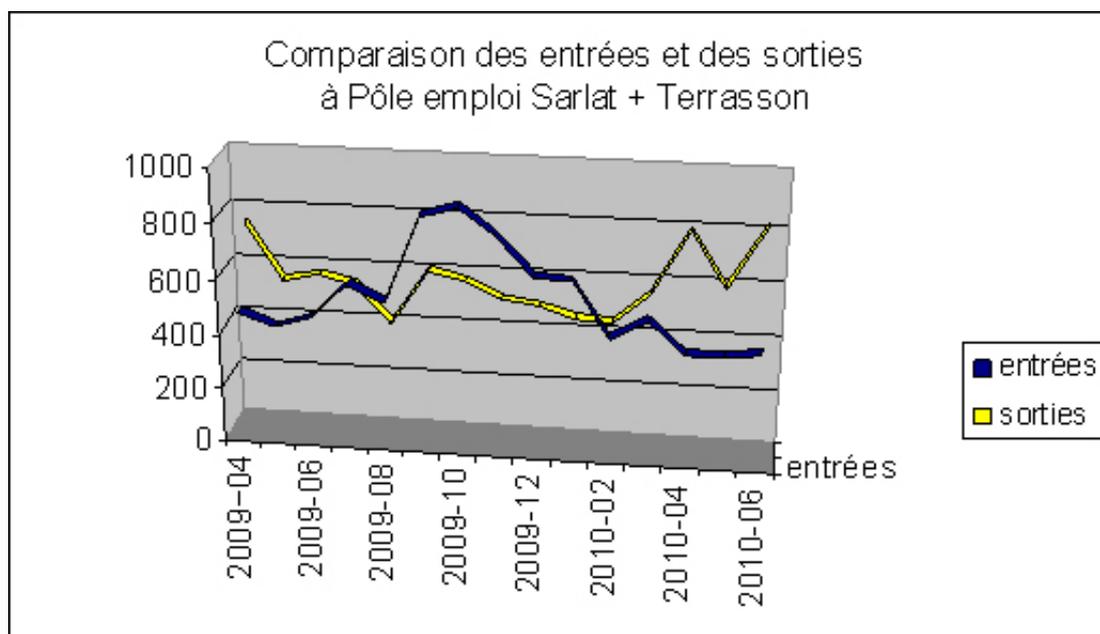
2.638 Etablissements soit 23% du département



Dernière édition : 4^{ème} Trimestre 2009
Source : URSSAF

Publication : Trimestrielle

>> évolution de la demande d'emploi en juin 2010



...c'était hier

Assemblée générale de la Mission Locale du Périgord Noir



Lors de l'assemblée, JJ de Peretti, président de la Mission Locale a rappelé le bilan de l'activité 2009 : +5% de nouveaux accueils (667 contre 636 en 2008 qui était également une année en hausse : soit + 11 % en 2 ans) et 1.491 jeunes suivis, 10.713 contacts avec ces jeunes (+4%, soit 7 contacts en moyenne par an pour chaque jeune suivi), 15.884 propositions soit une augmentation de +9%. (des offres de la bourse de l'emploi, d'apprentissage, de formation, santé, etc...), de la Maison de l'Emploi.

>> [Téléchargez le bilan d'activité 2009 de la Mission locale](#)

La CFDT à la rencontre des saisonniers

Comme chaque année, l'équipe de la CFDT est venue début août avec un minibus dans le centre de Sarlat pour rencontrer les saisonniers. « Vos droits ne sont pas en vacances » explique Thierry Friconnet, coordinateur de la campagne. « Le litige le plus courant concerne les heures supplémentaires ».



>> A lire, l'article paru dans Le Monde sur le sujet « l'emploi saisonnier, ultime recours pour les chômeurs ».



Rappelons l'inauguration du nouveau local syndical à Sarlat de la CFDT : 31 rue Jean Jaurès (près de la sous-préfecture) Tél : 05 53 28 21 99 – Permanence juridique tous les mardis de 16h à 19h

La candidature du Pôle d'excellence rurale « châtaigne Périgord » a été retenue par l'Etat

Elle a été sélectionnée pour un total de 1,5 millions d'euros de fonds Etat et européens cumulés (hors autres subventions régionale, départementale, locale).

>> [Télécharger la carte des PER, la liste des PER](#)

Pour en savoir plus, contactez Michel Campagnaud à la Chambre d'agriculture au 06.84.63.53.38



C'est déjà demain...



1. Journée de recrutement : "les chemins de l'emploi" - jeudi 23 septembre

Venez rencontrer les employeurs qui recrutent, jeudi 23 septembre au Centre Culturel à Sarlat de 14 h à 17 h

EMPLOYEURS, inscrivez-vous pour participer gratuitement aux chemins de l'emploi :

>> toutes les infos et la fiche d'inscription ou contactez le 05 53 31 56 27

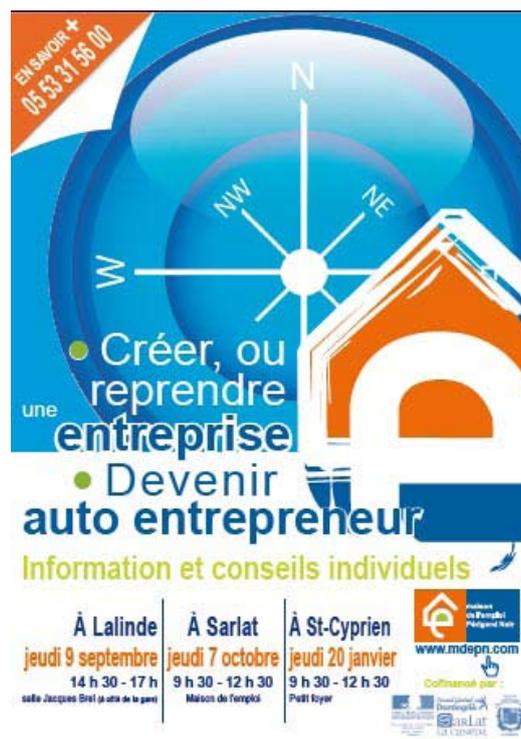
2. Création et reprise d'entreprises - autoentrepreneur :

Rencontrez les professionnels qui vous aideront dans vos démarches de création

- Lalinde jeudi 9 septembre - 9 h 30 / 12 h et 14 h 30 / 17 h - salle Jacques Brel

- Sarlat : jeudi 7 octobre - 9 h 30 / 12 h 30 à la Maison de l'emploi

>> toutes les infos



3. Permanences du Fongecif à Sarlat

Vendredi	10 Septembre	Matin : Atelier Projet	AM : RV
Vendredi	19 Novembre	Matin : Atelier Projet	AM : RV

Le Fongécif Aquitaine accompagne les salariés dans leurs projets de mobilité professionnelle, informe sur les bilans de compétences, la VAE, le congés examen, le CIF et aide à réaliser les demandes de financement.

C'est déjà demain (suite)..

4. Information/sensibilisation aux risques professionnels dans le secteur des Services à la personne.

Cette réunion aura lieu mardi 14 septembre 2010 de 14H à 17H à la maison de l'emploi à Sarlat. Elle est organisée avec la DIRECCTE Dordogne et l'ANSP Dordogne pour l'ensemble des acteurs des Services à la Personne (OASP), ainsi que les acteurs institutionnels concernés (salariés, employeurs, emploi, protection sociale, Santé au travail, collectivités, associations, partenaires sociaux, etc.) du secteur public et privé.

Pour tout contact : Henri FABRIÈS 06.14.78.01.17 henri.fabries@fnath.com

FNATH Association des Accidentés de la Vie



24 FUN FAMILY FEST

Stands et Village Associatif :

Associations Culturelles Locales :
Caravane des 10 mots / Melting Muse Core / AJ'SON / Namecore
Tri Cycle Enchanté ... et autres (voir www.24fest.fr)
Direct Radio avec Radio Plaizance 95.9 Mhz /
Prévention Santé / Prévention Routière
Agence Culturelle Départementale Dordogne Périgord

Journée d'Animations Familiales
15h00 / 18h30 : Place Montaigne - GRATUIT

Contes avec Eve Nuzzo & Sylvie Poirier -
Kamishibai (conte illustré) avec le Compagnie itinérante Rafiot
Performance et Exposition Photos de Nicolas Lux
Théâtre Clownesque avec Elodie Brossier et Martine Szontagh
Concert Tzigane festif avec El Bouiriou
Grand concours de tennis ballon

Apéro Concert - 18h30 / 20h30 :
Sous les Platanes / Repas 6 €
Tous ensemble, public, artistes, staff pour un apéro et
un repas convivial animé par la musique de
« A ma zone » et coloré par Jade (peinture performance).

CONCERT ROCK / ELECTRO : 20h30 - 10€

Festival de musiques actuelles

Thenon

samedi 11 septembre

Le centre social et culturel, l'Agence Culturelle Dordogne Périgord, les associations AJ'SON, Gigogne Production, Melting Muse Core, Namecore Studio, la mairie de Thenon et la Mission Locale du Périgord Noir organisent le :

« **24 FUN FAMILY FEST** »

>> **tout le programme**

« en bref » lettre d'information mensuelle gratuite de la Maison de l'emploi du Périgord Noir informations collectées au 28/08/2010

Conception et réalisation :

Maison de l'emploi du Périgord Noir

Contact : francois.vidilles@mdepn.com

Cette lettre d'information est cofinancée par:



Conseil Général
Dordogne

Sarlat
la canéda



<<< retour au sommaire